

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
24 novembre 2023
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 6^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 6 octobre 2023, à 15 heures

Présidence : M. Pérez Ayestarán (Vice-Président) (République bolivarienne du Venezuela)*Puis* : M^{me} Joyini (Afrique du Sud)**Sommaire**

Point 54 de l'ordre du jour : Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (*suite*)*

Point 55 de l'ordre du jour : Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (*suite*)*

Point 56 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (*suite*)*

Point 57 de l'ordre du jour : Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (*suite*)*

Point 58 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (territoires ne faisant pas l'objet d'autres points) (*suite*)*

Audition de pétitionnaires (suite)

* Points que la Commission a décidé d'examiner ensemble.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M^{me} Joyini (Afrique du Sud), M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

Point 54 de l'ordre du jour : Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (suite) (A/78/23 et A/78/63)

Point 55 de l'ordre du jour : Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (suite) (A/78/23)

Point 56 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/78/23 et A/78/66)

Point 57 de l'ordre du jour : Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (suite) (A/78/67)

Point 58 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (territoires ne faisant pas l'objet d'autres points) (suite) (A/78/23, A/78/65 et A/78/249)

Audition de pétitionnaires (suite)

1. **La Présidente** dit que, conformément à la pratique habituelle de la Commission, les pétitionnaires seront invités à prendre place à la table qui leur est réservée et se retireront après avoir fait leur déclaration.

Question du Sahara occidental (suite) (A/C.4/78/6)

2. **M^{me} Zrug** (Association sahraouie contre l'impunité dans les camps de Tindouf) dit qu'elle est née et a grandi dans un camp de Tindouf et a appris que les dirigeants du Polisario avaient enlevé son père, qu'ils ont torturé à mort, alors qu'elle n'était pas encore née. Le corps n'a jamais été retrouvé. Les responsables du Polisario continuent de se livrer à des actes sadiques, avec la complicité du pays hôte, qui leur fournit des passeports sous de fausses identités afin de leur éviter d'être arrêtés à l'étranger.

3. Après avoir quitté les camps, l'intervenante a fondé une organisation qui a réussi à identifier 134 Sahraouis qui avaient été incarcérés dans des prisons du Polisario et dont le sort reste à ce jour inconnu. Son organisation fait campagne pour que ces personnes

soient relâchées ou, le cas échéant, que leurs dépouilles soient restituées, et que les responsables soient poursuivis mais en violation flagrante du droit international, le pays hôte empêche les habitants des camps d'accéder au système de justice. Les camps constituent donc une zone de non-droit dans laquelle les milices du Polisario peuvent commettre des exactions de manière systématique et en toute impunité. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est abstenu d'intervenir à ce jour. De nombreux pétitionnaires ont pris la parole pour exprimer leur solidarité avec le peuple sahraoui ; cette solidarité devrait s'étendre aux victimes du Polisario dans les camps.

4. **M. El Ahmadi** (professionnel de la santé à l'hôpital universitaire) déclare que les allégations faites par certains pétitionnaires concernant la qualité de l'enseignement au Sahara marocain sont mensongères. Il a lui-même été scolarisé dans une école publique au Sahara marocain avant de poursuivre des études en médecine et de mener une brillante carrière. La région de Laayoune-Sakia el-Hamra dont il est originaire, où la scolarisation est obligatoire, à l'instar de tout le pays, compte 155 établissements scolaires, dont 15 lycées d'excellence, qui assurent l'éducation de 98 000 élèves, ainsi qu'une faculté de médecine, une école supérieure de technologie formant des ingénieurs de différentes spécialités, une école de formation des enseignants et une école de classes préparatoires aux grandes écoles, entre autres. Grâce à l'éducation qu'ils ont reçue au Sahara marocain, de nombreux Sahraouis ont pu intégrer des écoles élitistes au Maroc comme à l'étranger et sont rentrés après leurs études dans leur pays où ils occupent des postes de responsabilité stratégique, notamment à la direction des services déconcentrés des ministères dans les provinces du sud. Au lieu de sombrer dans le ridicule, les pétitionnaires devraient demander au Polisario de cesser l'enrôlement des enfants sahraouis au sein de ses milices armées, d'arrêter de les inciter à la haine et à la violence et de cesser leurs pratiques esclavagistes des enfants. La place des enfants est dans les écoles, et non dans les casernes.

5. **M. Mohamed**, s'exprimant à titre personnel, dit qu'il est né dans un des camps de Tindouf et fait partie du peuple sahraoui, qui se bat pour la liberté et l'indépendance. Les forces d'occupation marocaines maintiennent les Sahraouis de la partie occupée du Sahara occidental dans un état de pauvreté forcée, ce qui s'apparente à un crime contre l'humanité. Souvent, les familles survivent avec seulement 200 euros par mois, et leur revenu peut leur être retiré si elles réclament la décolonisation. Les droits humains et les ressources du

peuple sahraoui doivent être protégés par un mécanisme des Nations Unies. Un référendum doit être organisé afin que le peuple sahraoui puisse exercer son droit à l'autodétermination. On a accusé les Sahraouis de terrorisme, mais les vrais criminels, ce sont les Marocains, qui ont éparpillé, tué et déplacé un peuple tout entier. L'orateur remercie le Gouvernement et le peuple algériens de leur soutien envers le peuple sahraoui.

6. **M^{me} Hmyene** (Association pour la liberté des femmes séquestrées dans les camps de Tindouf) dit que le « Polisario », encouragé par le pays hôte, à savoir l'Algérie, inflige aux femmes et aux enfants des camps de Tindouf des violences physiques et psychologiques, notamment des viols et des grossesses forcées en les réduisant en esclavage. Le dirigeant du « Polisario », Brahim Ghali, a un long passé de criminel et a notamment commis des violences sexuelles et des viols. Parmi les victimes du groupe, on peut citer Maloma Morales, Darya Embarek Salma et Nadjiba Mohamed Kacem. Le mouvement « Polisario » enrôle de force garçons et filles et leur dispense une formation militaire, sous supervision algérienne ; une pratique en violation flagrante du droit international des droits humains, qui cause des dégâts physiques et des traumatismes considérables. Au lieu de donner une éducation à ces enfants, on leur inculque la haine, la violence et la guerre. Ces faits ont été confirmés par des déserteurs du « Polisario ».

7. **M. El Baihi** (Ligue du Sahara pour la démocratie et les droits de l'homme) déclare que, en tant qu'ancien responsable du Polisario, il a supervisé la distribution de l'aide humanitaire dans les camps de Tindouf. L'aide en question était détournée par les dirigeants du Polisario et des représentants du pays hôte, qui refusaient d'autoriser un recensement des habitants des camps afin de pouvoir demander des ressources largement supérieures aux besoins réels. Ces personnes ont ainsi constitué une mafia qui exploite la situation tragique de la population. Les membres du Polisario font taire quiconque dénonce cette situation. Récemment, ils ont enlevé et torturé Mohammed Ould Souid, membre du Polisario qui avait intercepté un camion transportant une cargaison d'aide volée vers le Sahel et ont également enlevé et torturé 14 femmes qui avaient organisé une manifestation pacifique pour demander sa libération.

8. Le détournement de l'aide montre que les dirigeants du Polisario et du pays hôte n'ont envers les donateurs que du mépris et qu'ils sont prêts à mentir à la communauté internationale pour perpétuer le mythe d'un peuple qui n'existe que dans leur propre imagination, et réussir ainsi la plus grande escroquerie

de l'histoire récente. L'Algérie est seule responsable des violations des droits humains commises sur son sol.

9. **M. Bendriss** (Association de soutien à l'initiative marocaine d'autonomie) dit que depuis que l'initiative marocaine d'autonomie a été présentée en 2007, un nombre toujours plus grand d'États Membres y ont souscrit, considérant qu'elle représente le seul moyen sérieux, réaliste et crédible de régler le différend régional inventé de toutes pièces concernant le Sahara marocain. Tout au long de ces 16 années, l'Algérie et son supplétif, le Polisario, ont privé la population du Sahara marocain de la possibilité de mener une vie paisible et digne. L'initiative fait partie du processus d'édification d'une société marocaine moderne, fondée sur l'état de droit, les libertés individuelles et collectives et le développement économique et social, dans le cadre de laquelle la population du Sahara marocain pourrait gérer ses propres affaires de manière démocratique à l'aide d'organes législatifs, exécutifs et judiciaires, développer la région et participer activement et sans discrimination à la vie économique, sociale et culturelle du Maroc. Cette initiative mettrait un terme au différend régional et permettrait aux personnes séquestrées dans les camps de Tindouf de réintégrer leur patrie, le Maroc.

10. **M^{me} Essalek** (Observatoire du sud pour le développement territorial) dit qu'en tant que femme du Sahara marocain, elle peut témoigner du fait que l'avancement des femmes est une priorité des politiques publiques dans les provinces du sud du Maroc. Les femmes sont bien représentées à tous les niveaux et jouent un rôle actif dans des domaines tels que la culture, l'environnement, l'éducation, la santé, la construction, la science et le milieu universitaire. Dans toutes ces activités, elles peuvent mettre à profit leur savoir-faire et participer à l'élaboration d'une vision stratégique plus large. L'avancement des femmes dans la région s'inscrit dans le cadre d'un effort national visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes comme fondement d'une société moderne et démocratique. Les femmes jouent un rôle central dans les organes régionaux et nationaux chargés des droits humains, ainsi que dans les efforts globaux visant à développer le Sahara marocain.

11. **M. Mohamed** (activiste de la société civile) dit que, dans les camps de Tindouf, des civils sans défense sont soumis à la détention, à des disparitions forcées, à des exécutions extrajudiciaires, à l'esclavage et au recrutement d'enfants, autant de violations flagrantes des Conventions de Genève et des obligations qui incombent au pays d'accueil en application du droit international. La situation des droits humains dans les camps s'est détériorée de manière alarmante. Les dirigeants du Polisario ont formé des groupes armés afin

de mener des représailles contre les Sahraouis qui osent dénoncer leur corruption, leur autoritarisme et le détournement de l'aide humanitaire. Le pays hôte n'a rien fait pour protéger les Sahraouis sous sa juridiction, notamment les blogueurs, les usagers des médias sociaux et les proches de personnes détenues dans des prisons secrètes. Des dirigeants du Polisario sans aucun lien avec le territoire du Sahara mènent une campagne de nettoyage ethnique contre la tribu des Souaëd, dont certains jeunes ont intercepté un camion transportant du carburant détourné. La Commission doit obtenir du pays hôte qu'il fasse respecter les droits des Sahraouis sur son territoire et mette un terme à la situation de non-droit et à l'impunité qui règnent dans les camps.

12. **M. Gain** (African Institute for Peacebuilding and Conflict Transformation) dit appartenir à une génération de jeunes Sahraouis nés après 1975 dans les provinces du sud, qui considèrent le Maroc comme leur patrie et sont déterminés à exercer leur droit inaliénable de gérer de manière démocratique les affaires locales. Les membres de cette génération, parmi lesquels des parlementaires, des chefs d'entreprise, des ingénieurs et des universitaires, sont désireux de créer un environnement socioéconomique porteur et de servir la population du Sahara marocain. Si sa génération a été élevée avec des idées d'ouverture, de tolérance, de respect de la diversité et de liberté d'expression, les Sahraouis des camps de Tindouf ont, eux, grandi dans une idéologie de violence et de haine. C'est le Polisario, avec son discours victimaire, qui perpétue ce climat de haine. Sa génération poursuivra sa lutte pour libérer ses frères et sœurs des chaînes du pays hôte, qui est responsable de la genèse et de la persistance du conflit. L'initiative marocaine d'autonomie est la seule solution possible au conflit et permettra le retour digne et la réintégration des personnes qui ont été retenues dans les camps de Tindouf contre leur gré.

13. **M. Yahya** (Hispafrica Aprican) dit que, en tant que Sahraoui et défenseur du droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination, il est déterminé à faire valoir le droit de ce peuple de décider de son propre destin et de tenir un référendum. L'initiative marocaine d'autonomie, présentée comme un compromis, n'offre pas de réelle liberté au peuple sahraoui, celle-ci reposant sur l'autodétermination, fondement de tout droit individuel. Le Gouvernement marocain a essayé de promouvoir cette initiative par des manœuvres, l'exploration illicite des ressources du Sahara occidental et la signature d'accords avec des États Membres en échange de la reconnaissance de sa revendication illégitime sur le Sahara occidental. La création de simulacres d'ambassade et de consulats en territoire occupé bafoue le droit international. L'orateur

exhorte tous les représentants à visiter la région afin de se rendre compte par eux-mêmes de la situation, notamment de la suppression de la liberté d'expression, tant au Sahara occidental qu'au Maroc. Le développement des villes au Sahara occidental est financé par l'exploitation illégale des ressources du Sahara occidental, et les Marocains sont encouragés à s'installer illégalement dans le territoire occupé.

14. **M^{me} Perino**, s'exprimant à titre personnel, dit que les Sahraouis se sentent exaspérés, trahis et abandonnés par la communauté internationale. Ils se demandent pourquoi la situation au Sahara occidental ne bénéficie pas de la même attention que d'autres conflits comme la guerre en Ukraine. Si les conditions dans les camps de réfugiés ont toujours été difficiles, la situation s'est récemment dégradée du fait de la décision prise de diminuer les rations alimentaires distribuées chaque mois, qui a accentué l'insécurité alimentaire. Les conditions ne sont guère plus favorables dans la partie occupée du Sahara occidental, où les Sahraouis sont sous surveillance constante et risquent d'être harcelés ou placés en détention car ils réclament l'indépendance. L'incapacité de l'Organisation des Nations Unies de régler ce problème par des moyens pacifiques et diplomatiques a entraîné une guerre, qui a coûté la vie à de nombreux innocents. Les Sahraouis ont le droit de décider librement de leur statut politique et de poursuivre leur développement économique, social et culturel. Aucun accord entre nations ne saurait déterminer leur sort. Les juridictions internationales, dont la Cour internationale de Justice, ont d'ailleurs décidé que l'annexion marocaine était illégale.

15. **M. El Ouali**, s'exprimant à titre personnel en qualité de cadre supérieur sahraoui dans le secteur de l'éducation, dit que bien que des pétitionnaires du monde entier aient pris la parole devant la Commission, aucun Sahraoui vivant dans les camps de Tindouf n'a eu cette possibilité, pour la simple raison qu'ils sont séquestrés par les milices armées du Polisario et l'armée du pays hôte. La Commission n'a auditionné que des anciens résidents des camps répartis en deux groupes : le premier composé de rescapés des geôles du Polisario, ayant témoigné des atrocités qu'ils ont subies. Le second est composé de membres des familles des dirigeants du Polisario qui, grâce au détournement de l'aide humanitaire, ont pu envoyer leurs enfants à l'étranger pour y étudier, relayer leurs thèses fallacieuses et les préparer à leur succéder. L'insolence dont font montre les représentants du Polisario, notamment en insultant les pétitionnaires qui ne partagent pas leurs opinions, est le résultat d'un endoctrinement et de la répression systématique des opinions divergentes. Ce sont les mêmes idéaux qui sont

inculqués aux équipes dirigeantes du Polisario lors de leurs conclaves annuels, tenus sous l'encadrement des services de renseignement algériens et auxquels assistent certains pétitionnaires qui sont venus s'exprimer devant la Commission.

16. **M. Assor**, prenant la parole à titre personnel, dit que depuis la décolonisation du Sahara marocain en 1975, la priorité absolue du Maroc a été de faire en sorte que la population vive dans des conditions dignes et de promouvoir l'intégration économique et sociale des provinces du sud. Des montants astronomiques ont été investis pour que les provinces du sud rattrapent le reste du Maroc. Il en a résulté une forte croissance économique, une amélioration des conditions de vie, une réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, des progrès en matière de développement humain et une plus grande jouissance des droits et libertés fondamentaux. Le Sahara marocain est de plus en plus ouvert au monde. Des organisations internationales de la société civile, des parlementaires nationaux et étrangers, des diplomates, des titulaires de mandats au titre de procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et de membres des médias s'y rendent chaque jour.

17. **M. Sarufa** (Papouasie-Nouvelle-Guinée), prenant la parole au nom du Groupe Fer de lance mélanésien, dit que le Groupe salue les travaux de la Quatrième Commission et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui sont essentiels au processus de décolonisation. Sur la question de la Nouvelle-Calédonie, le Groupe félicite M. Roch Wamytan, qui a été réélu à la présidence du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et M. Robert Xowie, premier représentant du parti indépendantiste de Nouvelle-Calédonie à être élu au Sénat de la Puissance administrante. En juillet 2023, lors de la visite au plus haut niveau sur le Territoire, la Puissance administrante a évoqué une voie qui permettrait à la Nouvelle-Calédonie d'aller de l'avant. Néanmoins, après un troisième référendum sur l'autodétermination, dont l'issue reste controversée, l'écart entre les points de vue des différents acteurs de la Nouvelle-Calédonie reste considérable.

18. L'Organisation des Nations Unies doit continuer de suivre de près la situation en Nouvelle-Calédonie, tout en veillant à ce qu'elle reste sur la liste des territoires non autonomes. Il importe d'instaurer une coopération constructive et pacifique entre la population du territoire, la Puissance administrante et l'Organisation, en vue de trouver une solution politique durable, à l'amiable. Le Groupe Fer de lance se réjouit de se joindre à la prochaine mission de visite en

Nouvelle-Calédonie pour mettre à profit les faits positifs intervenus récemment et reste attaché au processus d'autodétermination. Il demeure préoccupé par le troisième référendum sur l'autodétermination et attend avec impatience d'étudier les possibilités d'action au niveau de l'Organisation. En tant que voisins et partenaires régionaux, les membres du Groupe sont déterminés à travailler dans un esprit de dialogue constructif avec le peuple de Nouvelle-Calédonie et la Puissance administrante afin de permettre aux Néo-Calédoniens de décider librement et volontairement de leur avenir.

19. S'exprimant en qualité de représentant de son pays, l'orateur indique que sa délégation se félicite du dialogue lancé par la France, Puissance administrante, sur la question de la Polynésie française pendant la session en cours, et encourage toutes les parties à le poursuivre afin de parvenir à une solution politique pacifique et pérenne. Sur la question du Sahara occidental, la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie le processus politique mené sous l'égide du Secrétaire général et de son envoyé personnel, Staffan de Mistura, visant à parvenir à une solution politique mutuellement acceptable et négociée réunissant toutes les parties. Il considère que l'action menée à cet effet est encourageante, notamment les consultations bilatérales tenues à New York en mars 2023 avec le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario, et ses propres visites au Maroc, à Laayoune et Dakhla, en Algérie et en Mauritanie en vue d'un dialogue avec les populations locales et les autorités. La Papouasie-Nouvelle-Guinée soutient le processus des tables rondes, qui devrait reposer sur un réalisme politique et un esprit de bonne foi et de compromis, comme énoncé dans l'initiative marocaine d'autonomie et conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes. La communauté internationale est de plus en plus largement favorable à cette proposition. Un dialogue inclusif entre toutes les parties prenantes est essentiel pour favoriser une compréhension mutuelle et ouvrir la voie à un règlement politique de la question. La Papouasie-Nouvelle-Guinée félicite le Maroc des mesures prises en faveur du développement durable au Sahara occidental, qui ont permis d'améliorer la qualité de vie dans la région.

20. **M^{me} González López** (El Salvador), s'exprimant au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale, dit que ce dernier reste déterminé à faire en sorte que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes devienne une zone exempte de colonialisme et de colonies et rappelle donc la position qu'il a énoncée sur la question des Îles Malvinas. Les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni devraient reprendre les

négociations afin de parvenir à une solution pacifique et durable au différend dans les meilleurs délais. Il importe par ailleurs de respecter la résolution 31/49 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a fait appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les îles passaient par le processus recommandé par elle. Le Comité spécial de la décolonisation a fortement contribué à l'examen de cette question au cours des 58 années écoulées depuis l'adoption de la résolution 2065 (XX) par l'Assemblée.

21. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) dit que son pays reste pleinement déterminé à défendre les droits du peuple de la République arabe sahraouie démocratique à la liberté, à l'autodétermination et à la souveraineté nationale. Il félicite les Sahraouis à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création du Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO) et du début de la lutte contre le colonialisme espagnol, par laquelle ils ont clairement rejeté l'occupation étrangère. Il faut tenir un référendum, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, afin de résoudre cette situation coloniale.

22. Le Nicaragua prône la décolonisation totale de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'orateur exprime la solidarité de son pays avec le peuple argentin dans l'affirmation de sa souveraineté sur les Îles Malvinas et avec Porto Rico dans son juste combat pour l'indépendance. Les États-Unis doivent de toute urgence favoriser un réel processus de décolonisation afin de permettre aux Portoricains d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination.

23. En septembre 2023, le Nicaragua a célébré le 202^e anniversaire de sa victoire sur le colonialisme et l'impérialisme. Il reste résolument du côté de tous les peuples du monde dans leur lutte contre le colonialisme, le néocolonialisme et l'impérialisme, quelles qu'en soient les formes et les manifestations.

24. **M. Szczerki** (Pologne) dit que son pays, ayant subi l'expansionnisme et les ambitions de puissances voisines à travers l'histoire, accorde une attention particulière au principe de souveraineté et d'intégrité territoriale des États. On peut voir des manifestations du néocolonialisme dans les activités de la Fédération de Russie, qui vise à maintenir chez les États de l'ancienne Union soviétique une dépendance politique, économique et militaire à l'égard de Moscou. Lorsque ces efforts échouent, le Gouvernement russe intervient directement, comme par exemple avec l'occupation de facto de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud en Géorgie en 2008,

l'annexion illégale de la Crimée et de certaines parties de l'est de l'Ukraine en 2014, ainsi que l'agression ouverte et la guerre brutale menées contre l'Ukraine depuis 2022.

25. Les pays d'Afrique se heurtent à un ensemble de problèmes sur les plans politique, socioéconomique, climatique et de la sécurité résultant du néocolonialisme, qui est le fait non seulement des États, mais aussi d'entités privées. Par exemple, les activités russes dans les pays d'Afrique comprennent l'exportation d'armes et la présence de mercenaires tels que le Groupe Wagner visant à permettre l'exploitation des ressources naturelles. L'agression russe contre l'Ukraine a engendré une crise alimentaire qui représente une menace supplémentaire considérable contre la sécurité de l'Afrique, s'inscrit dans le prolongement de pratiques coloniales et pourrait conduire à une catastrophe humanitaire mondiale. La Pologne souhaite renforcer ses relations avec les pays d'Afrique sur la base de besoins individuels, afin de rompre avec les dérives néfastes et d'aider les pays du Sud. L'aide ne devrait toutefois pas rendre les pays tributaires des donateurs et il faudrait leur donner des moyens de se libérer du piège de la dette et d'obtenir qu'elle soit allégée avant de sombrer dans un endettement croissant.

26. La Pologne est déterminée à appuyer les processus visant à transformer les modèles de développement des pays qui ont subi le colonialisme, tout en continuant à fournir une aide au développement à des pays partenaires. Il est essentiel de renforcer la résilience pour réduire les inégalités économiques et sociales, en particulier entre les femmes et les hommes, atteindre les objectifs de développement durable et éliminer la pauvreté. Il faut, à cette fin, mobiliser les ressources nationales pour garantir un financement prévisible et réduire la dépendance à l'égard de l'aide extérieure, aider les pays partenaires à lutter contre les flux financiers illicites et renforcer l'efficacité des régimes fiscaux. La Pologne est décidée à fournir une aide au développement et à verser des contributions volontaires à divers organismes des Nations Unies.

27. *M^{me} Joyini (Afrique du Sud), Présidente, prend la présidence.*

28. **M^{me} Badjie** (Gambie) dit que sa délégation se réjouit de l'action menée par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour relancer le processus politique au Sahara marocain et associer toutes les parties prenantes concernées, et salue l'approche inclusive adoptée lors de sa récente visite au Sahara marocain. Le processus des tables rondes devrait reprendre avec toutes les parties prenantes concernées, conformément

à la résolution [2654 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, dans un esprit constructif visant à parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique et durable, qui repose sur le compromis.

29. La Gambie soutient résolument la souveraineté du Maroc sur la région du Sahara ainsi que l'intégrité territoriale du pays et salue l'esprit de coopération manifesté par le Maroc pour régler le différend. La région du Sahel connaît des problèmes sans précédent sur les plans socioéconomique et de la sécurité, qui nécessitent des solutions rapides. La délégation gambienne soutient fermement l'initiative marocaine d'autonomie, qui constitue une solution de compromis viable au différend. Elle tient compte de la question de l'autodétermination, est conforme au droit international et a été qualifiée de sérieuse et de crédible dans les résolutions successives du Conseil de sécurité.

30. Le respect par le Maroc du cessez-le-feu dans la région du Sahara est encourageant ; les autres parties devraient respecter le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et cesser d'entraver la liberté de circulation de la Mission. Malgré le conflit prolongé, la région du Sahara connaît un développement spectaculaire, à la suite des investissements considérables réalisés par le Maroc dans le cadre du nouveau modèle de développement, qui fait de la région un pôle de développement offrant des perspectives économiques, susceptible de contribuer à une paix durable dans la région.

31. **M. Bernard Estrada** (Guatemala) dit que sa délégation salue la volonté politique affichée par l'Argentine de régler le conflit de souveraineté sur les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants par la négociation et le dialogue, conformément à la Charte des Nations Unies. Cependant, malgré les mesures prises par l'Argentine et l'ONU, le Royaume-Uni refuse systématiquement de reprendre les négociations, ce qui est incompatible avec les buts et principes énoncés dans la Charte. La prospection et l'exploitation illégales des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, par le Royaume-Uni dans la zone contestée, ainsi que sa présence militaire, ont encore aggravé la situation. Ces activités ne contribuent en rien à la recherche d'une solution pacifique au différend par un processus multilatéral et sont contraires à la lettre et à l'esprit des résolutions des organes de l'ONU, en particulier la résolution [31/49](#) dans laquelle l'Assemblée générale fait appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les îles passent par le processus qu'elle a recommandé.

32. Si les peuples colonisés ont le droit de décider librement de leur statut politique et de leur avenir, le principe d'autodétermination n'est pas absolu et, comme l'Assemblée générale l'a énoncé dans la résolution [1514 \(XV\)](#), il ne doit pas servir de prétexte pour porter atteinte à l'intégrité territoriale des États existants. Dans le cas du différend relatif à la souveraineté sur les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants, l'ONU a qualifié la situation coloniale de « spéciale et particulière » en raison de ses caractéristiques propres. C'est le territoire qui est colonisé, pas sa population. Il est regrettable que, bien que la communauté internationale soit largement favorable à des négociations entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni, les résolutions pertinentes de l'Assemblée n'aient toujours pas été mises en œuvre. Le Secrétaire général doit continuer d'offrir ses bons offices afin d'aider les parties à cette fin. Pour le Guatemala, il est clair que les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les environnants sont argentines.

33. La délégation de l'orateur exprime sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple marocains après le séisme dévastateur qui a frappé le pays et fait des morts et des blessés et entraîné de graves dommages structurels. Il félicite les organismes des Nations Unies d'avoir acheminé une aide humanitaire dans les zones sinistrées. Sur la question du Sahara occidental, le Guatemala appuie l'action menée par le Maroc en vue de trouver une solution pacifique et politique au différend régional sur le Sahara et souscrit à l'initiative marocaine d'autonomie présentée en 2007, qui constitue une base réaliste, crédible et sérieuse pour parvenir à une solution négociée entre les parties, tout en respectant l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale du Maroc. Le Guatemala appuie les résolutions de l'Assemblée générale sur la question du Sahara occidental et l'action menée par le Secrétaire général et son envoyé personnel pour mettre en œuvre ces résolutions, y compris lors de la récente visite de l'Envoyé personnel au Maroc. Une solution doit être trouvée, non seulement pour le peuple du Sahara occidental mais aussi pour la stabilité, la sécurité et l'intégration de la région du Maghreb. Le processus des tables rondes devrait reprendre conformément à la résolution [2654 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, avec les quatre mêmes participants, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario.

34. **M. Luemba** (Angola) dit que l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit tenir compte des peuples des territoires non autonomes, qui connaissent des problèmes

économiques, sociaux et climatiques exacerbés par l'incertitude de la situation économique mondiale et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

35. Une solution durable, pacifique et politique à la question du Sahara occidental passe par l'application urgente et inconditionnelle de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que des décisions de l'Union africaine. Il faut encourager à cette fin une coopération plus étroite entre l'Envoyé personnel du Secrétaire général et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour le Sahara occidental, Joaquim Chissano, afin de renforcer les échanges entre toutes les parties intéressées, y compris le Conseil de sécurité.

36. Les parties concernées par la question des Îles Malvinas devraient reprendre les négociations bilatérales conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en vue de parvenir à une solution pacifique et durable dans les plus brefs délais. En ce qui concerne la Palestine, l'Angola est favorable à toutes les initiatives visant à parvenir de manière globale et pacifique à la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

37. **M. Ray** (Népal) dit que le Comité spécial est le principal instrument de promotion du processus de décolonisation et de suivi de la situation dans les territoires non autonomes, avec lequel les puissances administrantes doivent coopérer et collaborer, notamment en facilitant les missions de visite et en transmettant les informations en temps utile. Les territoires non autonomes doivent être davantage associés aux activités des Nations Unies et les informations sur les difficultés qu'ils rencontrent devraient être plus largement diffusées.

38. Les territoires non autonomes sont particulièrement exposés aux effets de la pandémie de COVID-19, de la crise climatique et de l'inflation économique. La communauté internationale doit donc veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable. Les puissances administrantes doivent s'acquitter des responsabilités que leur imposent la Charte et les résolutions pertinentes, dans le cadre de programmes de travail assortis de délais et élaborés au cas par cas. Le système des Nations Unies pour le développement contribue également de manière essentielle à aider les habitants de ces territoires à satisfaire leurs besoins économiques.

39. **M. Akakpo** (Togo) dit que sa délégation encourage les initiatives de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental mène pour

faciliter la relance du processus politique sous les auspices du Secrétaire général. À cet égard, toutes les parties doivent rester engagées en vue de parvenir une solution politique, réaliste, pragmatique et de compromis. La délégation togolaise salue le plein respect par le Maroc du cessez-le-feu au Sahara marocain et sa pleine coopération avec la MINURSO. Elle voudrait demander à toutes les parties de faire de même. En outre, toutes les parties devraient préserver les intérêts fondamentaux et vitaux du peuple du Sahara occidental.

40. Le Togo salue les réalisations du Maroc en matière de droits de l'homme, ainsi que de développement socioéconomique, grâce aux projets mis en œuvre dans le cadre du nouveau modèle de développement du Sahara marocain, qui a contribué à l'autonomisation des populations. L'ouverture de plusieurs consulats à Laayoune et à Dakhla, dont celui du Togo, a pour vocation de renforcer les possibilités socioéconomiques et de promouvoir le développement et la stabilité dans la région. La délégation togolaise renouvelle son soutien à l'initiative marocaine d'autonomie, qui est la solution de compromis au différend régional.

41. **M. Van Schalkwyk** (Afrique du Sud) dit que son pays n'aurait pas accédé à la liberté en 1994 sans le concours de la Commission. Malheureusement, de nombreux territoires et peuples sont encore en quête de liberté et de justice. Le peuple du Sahara occidental doit se voir accorder son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, et le fait de l'en priver est insoutenable. Le continent africain, avec son histoire de lutte, ne saurait continuer à être le témoin d'une telle injustice à l'égard de ses citoyens. La Commission doit appuyer pleinement l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental dans sa quête de relancer le dialogue entre les parties au différend territorial. Il faut organiser un référendum d'urgence, conformément à la résolution [690 \(1991\)](#) du Conseil de sécurité.

42. La décolonisation de Maurice devrait être achevée. Les îles Chagos appartiennent au peuple sur la terre et le continent duquel elles se trouvent, et les décisions pertinentes de la Cour internationale de Justice et de l'Assemblée générale constituent une base claire pour une action collective à cet égard. L'Afrique du Sud exhorte par ailleurs les parties au différend dont font l'objet les Îles Malvinas à reprendre les négociations bilatérales pour parvenir à une solution politique.

43. Le peuple de Palestine continue de se voir refuser le droit de coexister en tant qu'État, malgré les nombreuses décisions de la Commission sur la question. Les Palestiniens doivent vivre de manière indépendante

et à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. L'Afrique du Sud continuera de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies dans la recherche d'une solution juste et durable au conflit et demande à tous les États Membres d'accroître leur soutien à la cause palestinienne. Les travaux de la Commission resteront inachevés tant que Jérusalem-Est ne sera pas déclarée capitale légitime de l'État palestinien.

44. **M. Sepe** (République centrafricaine) dit qu'en ce qui concerne la question du Sahara occidental, son pays a toujours appuyé l'action menée par le Secrétaire général et son envoyé personnel pour relancer le processus politique sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Sa délégation se félicite de la visite effectuée au Sahara marocain en septembre 2023, salue le Maroc pour sa coopération à cet égard et demande à toutes les parties au différend de reprendre le processus des tables rondes.

45. La délégation centrafricaine se félicite de la mise en œuvre du nouveau modèle de développement au Sahara marocain, de l'ouverture de plusieurs consulats à Laayoune et Dakhla, de l'attachement du Maroc au cessez-le-feu et de sa coopération pleine et entière avec la MINURSO. Elle condamne la violation unilatérale du cessez-le-feu et la restriction de la liberté de circulation par le Polisario, en particulier celle de la MINURSO. L'ONU doit trouver une solution rapide et appropriée pour mettre fin aux souffrances des personnes concernées.

Déclarations faites au titre du droit de réponse

46. **M^{me} Meyrick** (Royaume-Uni), répondant aux observations formulées par les représentants d'El Salvador au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale, du Nicaragua, du Guatemala, de l'Angola et de l'Afrique du Sud, dit que le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les Îles Falkland et les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants. Il a toujours appuyé le droit des habitants des Îles Falkland à l'autodétermination, consacré par la Charte des Nations Unies et par l'article premier des deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Les habitants des Îles Falkland ont autant le droit que tout autre peuple de décider librement de leur statut politique et d'assurer leur développement économique, social et culturel.

47. **M. Alvarez** (Argentine), répondant aux observations formulées par la représentante du Royaume-Uni, dit que sa délégation tient à rappeler les déclarations faites par le Président de l'Argentine devant l'Assemblée générale le 19 septembre 2023

(A/78/PV.5) et par le Ministre argentin des relations extérieures devant le Comité spécial le 20 juin 2023 (A/AC.109/2023/SR.7). Les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes font partie intégrante du territoire national argentin et, étant illégalement occupées par le Royaume-Uni, elles font l'objet d'un conflit de souveraineté entre les deux parties, qui a été reconnu par un certain nombre d'organisations internationales. Cette occupation illégale a conduit l'Assemblée à adopter 10 résolutions sur la question, dans lesquelles elle a pris note de l'existence du différend de souveraineté et prié instamment les deux Gouvernements de reprendre les négociations en vue d'y apporter au plus tôt une solution pacifique et durable. Pour sa part, le Comité spécial a adopté à plusieurs reprises des résolutions allant dans le même sens, la dernière en date ayant été adoptée le 20 juin 2023.

48. Le principe de l'autodétermination, dont le Royaume-Uni se prévaut pour refuser de reprendre les négociations sur la souveraineté, ne saurait s'appliquer au différend en cause, comme l'ont confirmé l'Assemblée générale et le Comité spécial dans leurs résolutions sur la question. Conformément à la Charte des Nations Unies, tous les États Membres ont la responsabilité de résoudre les différends de manière pacifique et de négocier de bonne foi. Les intérêts et le mode de vie des habitants des Îles Malvinas sont dûment pris en compte dans les résolutions de l'Assemblée et dans la Constitution argentine. Enfin, l'Argentine réaffirme ses droits légitimes de souveraineté sur les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants, qui font partie intégrante de son territoire national.

La séance est levée à 17 h 25.